

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

1 9 MAI 2015

Paris le

Secrétariat général

NOTE DE SERVICE

Direction générale des ressources humaines

à

Service de l'encadrement

Mesdames et messieurs les personnels de direction

Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Bureau des personnels de direction des lycées et collèges

s/c de mesdames et messieurs les vice-recteurs

DGRH E2-3 n° 2015- のいると s/c de madame la cheffe de service de l'éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

Objet : intentions de mobilité des personnels de direction à la rentrée 2016 - recensement des postes susceptibles d'être vacants

Afin de donner une meilleure information aux personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2016, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mobilité, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

I - Modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants

En application de l'article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 : - peuvent être concernés, les personnels qui, au 1^{er} septembre 2016 auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel ;

- sont concernés obligatoirement, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans au moins au 1^{er} septembre 2016 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date ;
- sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation, les personnels de direction qui comptent sept ou huit ans dans le même poste au 1^{er} septembre 2016.

Les intentions de participer à la mobilité seront saisies par internet sur le site : www.education.gouv.fr rubrique « personnels d'encadrement ».

II - Calendrier

La saisie des intentions s'effectuera du vendredi 5 juin au mardi 30 juin 2015. Le traitement de ces données permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats dès l'ouverture du serveur, en octobre 2015.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation

le chef din 1971 et d'I l'encadrement, adjoire à la directrice générale des ressources humaines

Pierre MOYA